

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du 3 août 2020 du conseil municipal de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, tenue au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

Monsieur Jacques Bernier	Pro-maire
Monsieur Karl Derosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

**EST ABSENT**

Monsieur Jimmy Poirier                      Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, pro-maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin, directrice générale

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est ouverte à 19 h01 par le pro-maire, monsieur Jacques Bernier. Madame Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 85-08-20**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles restent ouvertes

---

**4. RÉOLUTION 86-08-20**

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2020**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et adoptent et ratifient les procès-verbaux des mois de juin et juillet 2020 tels que soumis.

**5. RÉSOLUTION 87-08-20**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les conciliations bancaires des mois de juin et juillet 2020 soient adoptées telles que déposées.

---

**6. RÉSOLUTION 88-08-20**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

---

7. Madame Josée Poulin, directrice-générale fait le dépôt d'une correspondance concernant la démission de la mairesse, Madame Lorenza Beaudin
- 

**8. RÉSOLUTION 89-08-20**

**AUTORISATION SIGNATURE AUX COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, madame Lorenza Beaudin a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale en son absence madame Judith Touzel, agente de développement et Monsieur Jacques Bernier, maire suppléant en son absence monsieur Eddy Boudreau soient autorisés à signer tous les documents bancaires de la Municipalité.

QUE cette résolution abroge celle passée antérieurement concernant la signature bancaire

---

**9. RÉSOLUTION 90-08-20**

**AVIS DE VACANCE AU POSTE DE MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, madame Lorenza Beaudin a remis sa démission;

CONSIDÉRANT QUE selon *l'article 355* de la LERM, *la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle;*

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal déclare qu'il faut combler le poste de maire par une élection partielle.

---

**10. RÉOLUTION 91-08-20**

**PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME PRIMADA POUR L'AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE LE LONG DU LITTORAL**

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de Rivière-au-Tonnerre possède le plus haut taux de population vieillissante de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT l'adoption de notre politique et plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le programme PRIMADA;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme PRIMADA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissible au programme PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale et/ou Madame Judith Touzel est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet et à signer tous les documents;

---

**11. RÉOLUTION 92-08-20**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 192-04-20  
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QU'il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures et conformément aux articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-tonnerre a le pouvoir de constituer un comité consultatif d'urbanisme en suivant les procédures prévues à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.r.Q.ch.a-19.1);

ATTENDU QUE le règlement 71-93 a été adopté pour la création et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Rivière-au-tonnerre;

ATTENDU QUE des incohérences et omissions ont été soulevées dans ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 6 avril 2020;

ATTENDU QU'une assemblée consultative a eu lieu le 16 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 192-04-20 constituant un comité consultatif d'urbanisme soit adopté.

---

**12. RÉOLUTION 93-08-20**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 193-04-20 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 72-93 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

ATTENDU QUE la loi autorise le conseil municipal à établir un tarif pour services municipaux, à la charge du requérant pour des demandes de dérogations mineures;

ATTENDU QUE l'analyse et l'étude de demandes de dérogation mineures exigent la participation de divers consultants et professionnels;

ATTENDU QU'il y a plusieurs frais encourus pour l'étude et l'analyse d'une dérogation mineure

ATTENDU QUE certaines dérogations mineures exigent la parution de nombreux avis publics;

ATTENDU QU'il apparaît opportun au conseil que tous frais liés à l'étude, l'analyse et à la publication de tous les avis publics soient assumés par le contribuable requérant telles modifications;

Séance régulière du 3août 2020

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement 72-93 sur les dérogations mineures mentionne seulement les frais reliés aux publications, avis publics, transport et hébergement dans le cadre d'une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU''un avis de motion a dûment été donné le 6 avril 2020;

ATTENDU QU'une assemblée consultative a eu lieu le 16 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 193-04-20 modifiant l'article 5 du règlement 72-93 portant sur les dérogations mineures soit adopté.

---

**13. RÉSOLUTION 94-08-20**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 194-04-20 RELATIF AUX FRAIS DE PUBLICATION D'AVIS PUBLICS EN MATIÈRE D'URBANISME**

ATTENDU QUE la loi autorise le conseil municipal à établir un tarif pour services municipaux, à la charge du requérant de tels services;

ATTENDU QUE des modifications à la réglementation d'urbanisme de la municipalité exigent des frais reliés à la participation de divers consultants et professionnels;

ATTENDU QUE les modifications à la réglementation d'urbanisme de la municipalité exigent la parution de nombreux avis publics;

ATTENDU QU'il apparaît opportun au conseil que tous frais excédentaires reliés à l'étude, l'analyse et à la publication de tous les avis publics soient assumés par le contribuable requérant telles modifications;

ATTENDU QU''un avis de motion a dûment été donné le 6 avril 2020;

ATTENDU QU'une assemblée consultative a eu lieu le 16 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 194-04-20 relatif aux frais de publication d'avis publics en matière d'urbanisme soit adopté.

---

**14. RÉSOLUTION 95-08-20**

**RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

ATTENDU QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

Séance régulière du 3août 2020

ATTENDU QUE les taxes à recevoir n'ayant pu être perçues concernent principalement les taxes à recevoir relatives aux successions non-réclamées ou aux baux de villégiateurs révoqués;

ATTENDU QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la radiation des comptes à recevoir selon la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et totalisant 3434.18\$ plus les intérêts courus.

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

---

**15. RÉSOLUTION 96-08-20**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Eddy Boudreau, conseiller, donne avis de motion qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le second projet de règlement numéro 195-08-20 pour régir l'usage de ferme et par conséquent modifier le règlement de zonage 52-90

---

**16. RÉSOLUTION 97-08-20**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-08-20**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont démontré un intérêt pour la possession d'animaux de ferme;

CONSIDÉRANT QUE les fermes sont permises en zones agricoles seulement;

CONSIDÉRANT QU'il existe une seule zone agricole dans la municipalité de Rivière-au-tonnerre ;

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole est située à l'extérieur du périmètre urbain et comprend seulement deux propriétés;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de ferme permet certaines espèces d'animaux de fermes;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de ferme est compatible dans toutes les zones sauf en zone industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale de Rivière-au-tonnerre actuelle ne régit pas l'usage de ferme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement est conforme au plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-tonnerre est régie par un plan d'urbanisme et un règlement de zonage qu'elle peut modifier en suivant la procédure prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme aux articles 113 et suivants (L.R.Q.,cA-19.1);

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion à dûment été donné le 3 août 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 195-08-20 pour régir l'usage de fermette et par conséquent modifier le règlement de zonage 52-90

---

**17. RÉSOLUTION 98-06-20**

**ENTÉRINER L'ACCEPTATION DU DEVIS POUR LE LETTRAGE DU CAMION DE POMPIER**

ATTENDU QUE le camion incendie n'est pas identifié convenablement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine l'acceptation du devis de Gaétan Henley lettreur, au montant de 1615.21\$.

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

---

**18. RÉSOLUTION 99-06-20**

**CESSION DE TERRAIN À TITRE GRACIEUX À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la succession Arthur Beaudin désire céder à titre gracieux le terrain portant le lot 5063203;

CONSIDÉRANT QUE la dite succession assume tous les frais de cession incluant le notaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la donation du terrain portant le lot 5063203.

QUE le conseil municipal autorise, la directrice-générale, madame Josée Poulin, à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

---

**19. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS**

---

**20. RÉOLUTION 100-08-20**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur Karl Dérosby, conseiller, donne avis de motion qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 196-08-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

---

**21. RÉOLUTION 101-08-20**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-08-20**

**ATTENDU QUE** l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c.C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

**ATTENDU QUE** suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion à dûment été donné le 3 août 2020 ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 196-08-20 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et d'égout (CLAPET ANTI-RETOUR)

---

**22. RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport de comités

---

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une question est posée au conseil

---

**24. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Monsieur Jacques Bernier, maire suppléant déclare la séance levée à 19h25.

---

**25. SIGNATURE**

Josée Poulin  
Directrice générale

Jacques Bernier  
Maire suppléant



Séance régulière du 3 août 2020